

NOUVEAUX PRODUITS DE SYNTHÈSE ET INTERNET



OFDT
OFDT, janvier 2013, Tendances n°84 (8 p.)
Rapports

Les appellations « nouveaux produits de synthèse » (NPS) ou « nouvelles substances psychoactives » désignent un éventail hétérogène de substances qui imitent les effets de différents produits illicites (ecstasy, amphétamines, cocaïne, cannabis, etc.). Des termes génériques anglo-saxons tels que designer drugs, research chemicals (RC) et legal highs, qui font respectivement allusion au caractère dimitation des produits, à leur nature synthétique ou à leur statut légal, sont également utilisés. Dans tous les cas, les structures moléculaires de ces nouveaux produits de synthèse se rapprochent de celles des substances qu'ils « copient » sans être tout à fait identiques. Cette spécificité leur permet (au moins à court terme) de contourner la législation sur les stupéfiants, ces produits n'étant en effet pas classés en tant que tels lorsqu'ils apparaissent.

En France, les premières identifications de NPS datent de 2008, avec l'analyse de la méphédrome et du JWH-018. L'existence des NPS commence à être révélée au grand public au début de 2010 à travers l'implication supposée de la méphédrome dans des décès outre-Manche. L'audience de ces produits va dès lors profiter de la conjonction de plusieurs phénomènes dont, en premier lieu, la synthèse d'une multitude de molécules proches, nouvelles ou pas. L'usage d'Internet (dans sa dimension commerciale et pour le partage d'information) qui devient une pratique courante, y compris dans le champ des drogues, doit également être souligné : entre 2002 et 2011, en Europe, la part des 15-24 ans déclarant avoir recours à Internet comme source d'information sur les produits psychoactifs est ainsi passée de 30 % à 64 %.

Alors que le nombre de ces substances ne cesse de croître et que leur audience semble s'élargir en Europe comme en France, l'objectif de ce numéro de Tendances est de faire un état des lieux des connaissances sur le sujet : l'offre, les profils des usagers, les modes de consommation, les conséquences sanitaires et les questions sur leur législation.

>> Télécharger le document